

Assur'Loisirs & Assur'Jour

Numéro de contrat : 3191

UCPa
SPORT ACCESS

Annulation du programme

En cas d'incapacité à pratiquer l'activité prévue
jusqu'à 6 000 € par personne

Interruption du programme

En cas d'incapacité à poursuivre l'activité prévue
jusqu'à 6 000 € par personne

Vol des effets personnels

Dans les casiers UCPa ou dans la voiture fermée
et stationnée sur le parking
jusqu'à 350 € par personne

Individuelle accident

Indemnisation en cas d'invalidité permanente ou de décès
suite à un accident survenu pendant l'activité
jusqu'à 10 000 € par personne

Assur'Loisirs
30 € / 13 mois

Assur'Jour
2 € / jour



Assur'Loisirs & Assur'Jour

Numéro de contrat : 3191

UCPa
SPORT ACCESS

**Si vous souhaitez souscrire une assurance,
merci de contacter votre centre de loisirs.**



Si vous devez déclarer un sinistre :

Annulation du programme

Interruption du programme

Vol des effets personnels

Individuelle accident

Rendez-vous sur :

www.ucpa-assurloisirs.com



Tél : 05.34.45.31.50 (depuis la France)

Tél : 33.5.34.45.31.50 (depuis l'étranger)

Mail : gestion@ucpa-assistances.fr

**ASSURINCO - 122 Bis quai de Tounis
BP 90932 - 31009 TOULOUSE CEDEX 9**

